

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Le vingt mars deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 13

Résultats des votes : pour 8 contre 5 abstention 0

Présents : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Sarah PAILLOT, Philippe MOLON, Stéphane TISSOT.

Absents : Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY, Julien MICHEL, Sylvain SOBOTA.

Chrystel DEMIZIEUX a donné pouvoir à Stéphane TISSOT

Yann HARDY a donné pouvoir à Vincent HUDRY-CLERGEON

Julien MICHEL a donné pouvoir à Pascal CHEVALLEREAU

Sylvain SOBOTA a donné pouvoir à Vincent HUDRY-CLERGEON

Pascal CHEVALLEREAU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux des taxes locales. DEL_03102023.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état des taux d'imposition de 2023 des 23 taxes directes locales qui fait apparaître l'évolution des bases par rapport à 2022 pour les 3 taxes et le produit fiscal attendu à taux constant.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les taux comme suit :

taxe foncière (bâti)	29,00 %
taxe foncière (non bâti)	81,34 %
taxe d'habitation	19,50 %

pour l'année 2023.

Le vingt mars deux mille vingt-trois,

Le Maire,
Philippe ROISINE

Le Secrétaire de séance,
Pascal CHEVALLEREAU



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 23/03/2023

- de sa publication le 23/03/2023

Le Maire,
Philippe ROISINE.

